

Conseil d'administration de l'Établissement public du château de Fontainebleau

Compte - rendu de la séance du 23 juin 2015 par vos représentants du personnel

1- Approbation du procès-verbal du CA du 03 mars 2015

Parmi les points abordés lors de cette séance du 03 mars, au cours de laquelle le cambriolage du musée Chinois survenu le 1er mars fut largement débattu, on notera :

- **La présentation du compte financier 2014, où au terme de l'exercice un résultat négatif de 302 142 € est constaté, dont 250 000 € se rapportant au versement anticipé de la subvention du FHA ; au final le déficit directement imputable à l'activité de l'établissement est de 52 059,72 €.** La fréquentation totale a atteint 517 000 visiteurs. Le coût de fonctionnement total de l'Établissement, hors dotations aux amortissement et FHA, s'établit à 4 982 499 €. Les recettes atteignent 4,943 millions d'euros, qui proviennent pour l'essentiel de la subvention d'exploitation versée par le MCC (1,225 M d'€), et des ressources propres (3,570 M d'€ dont 3,028 M d'€ issus de la billetterie, 522 060 € de valorisation domaniale et 19 000 € de mécénat).

- **La tarification de nouveaux espaces dans le cadre des mises à disposition (6 000 € HT pour les salles Saint-Louis, et 4 000 € HT pour la Galerie des Fastes), et la tarification exceptionnelle pour des événements de prestige au tarif de 15 000 € HT.** Cette dernière offre propose un ensemble de dispositions parmi lesquelles l'accueil par un membre du comité de Direction, un accès privilégié dans les cours et jardins, une visite conduite par un conservateur, la découverte d'espaces en dehors du circuit de visite, la mise à disposition d'une salle « prestige » du château...

2- Rapport d'activité 2014

140 pages pour dire ce que fut l'année écoulée - bilans, résultats, objectifs - et dans lesquelles la vie de l'établissement est auscultée sous toutes ses facettes, pour ne pas dire sous toutes ses coutures. Document de belle facture au demeurant, richement documenté et serti de nombreuses photos. Malgré cela nous restons pour notre part sur notre faim, et nous n'avons pas pu nous empêcher de mettre les pieds dans le plat.

A rebours d'une présentation codifiée, où la Direction égrène les temps forts vécus par l'établissement, avec en point d'orgue les réussites de l'année, nous avons servis à des administrateurs bercés par cette douce musique, une tout autre partition, moins harmonieuse celle là, où il est question de compression des effectifs devenue insoutenable pour la majorité des services, de charge de travail souvent démesurée avec une perte de sens quant aux missions exercées, et d'un manque de reconnaissance. Dans ces conditions, parvenir à mener tant bien que mal les missions de l'établissement public et à « faire tourner

la boutique » avec seulement 130 agents, est une véritable gageure. Et l'envers du décor n'est pas franchement reluisant : l'activité débordante du château impose aux personnels une cadence particulièrement élevée qui use les organismes, et où la tentation de céder au découragement n'est jamais très loin, avec une alerte maximale sur les risques psychosociaux !

Nous avons également pris à témoins les représentants de l'Etat (préfet et sous préfète) ainsi que ceux de la tutelle, lesquels s'étaient émus, lors du précédent CA le 03 mars dernier, du cambriolage retentissant du musée Chinois, sur le risque de désorganisation majeure qui menace les fonctions liées à la sûreté et la sécurité des personnes et des biens. Les équipes en charge des PC de sécurité sont réduites à la portion congrue, et une véritable saignée des effectifs du service de nuit, dont la moyenne d'âge atteint les 58 ans, est imminente. Une prise de conscience collective et une mobilisation générale de tous pour renforcer ces missions, et affecter au plus vite les effectifs nécessaires est impérieuse, alors même que le futur dédoublement des PC prévu par le schéma directeur fait planer les plus vives inquiétudes quant au maintien intégral de ces fonctions avec des agents publics ; opération pour laquelle des postes supplémentaires sont incontournables.

3- compte rendu du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique, réuni le 16 janvier 2015, était essentiellement consacré à la présentation des différentes phases du schéma directeur de rénovation, avec en particulier l'impact des premières mesures sur le CRES (centre de ressources scientifique) et le chantier des réserves.

4- programmation culturelle et pédagogique

La prochaine saison culturelle sera consacrée à Louis XV, monarque qui a profondément marqué l'architecture, l'histoire et la vie du château de Fontainebleau. Deux expositions s'en feront l'écho :

- **Le Dauphin, l'artiste et le philosophe** autour de *l'Allégorie à la mort du dauphin* de Lagrenée l'ainé du 17 octobre 2015 au 25 janvier 2016
- **Louis XV à Fontainebleau : la « demeure des rois » au temps des Lumières** du 2 avril au 4 juillet 2016

A signaler la **réouverture du musée Chinois de l'Impératrice**, prévue le 14 novembre 2015. Il a été décidé de rattacher sa visite à un nouveau parcours uniquement accessible en visite accompagnée, pour lequel les visiteurs se verront remettre un visioguide spécialement conçu à cet effet. Cette visite d'une durée de 45 mn comprendra, outre le musée Chinois, le cabinet de travail Napoléon III et le salon des Laques, et accessoirement le fumoir Carnot.

Désireux de témoigner du riche passé musical de Fontainebleau, le château a décidé d'inaugurer un rendez vous annuel : *Les journées musicales de Fontainebleau*, dont la première édition se déroulera le 29 août prochain, et qui sera intitulée « **Les fresques musicales de Fontainebleau** » : le règne de François Ier en musique dont on célèbre le 500ème anniversaire de l'arrivée au pouvoir. Le château accueillera dans la salle de Bal et la chapelle de la Trinité quatre ensemble de musique de la Renaissance de renommée internationale. Quatre concerts viendront illustrer la personnalité de François Ier déclinée en quatre facettes : le roi mécène, le roi chevalier, le roi conquérant et le roi chrétien.

5- Gratuité des espaces de location pour certaines catégories de partenaires

La Direction de l'établissement estime que la mise à disposition gracieuse d'espaces du château peut se justifier lorsqu'elles viennent en contrepartie d'actions à forte visibilité pour celui-ci. Seraient concernés les administrations, les associations et les partenaires institutionnels ou privés dans le cadre d'une convention de partenariat. **Il est décidé de donner au président de l'établissement la faculté de décider de la gratuité d'occupation temporaire de certains espaces du château.**

Le bénéficiaire s'acquitterait néanmoins des frais de dossier d'un montant de 150 € HT ainsi que des frais de personnels (sécurité lors de la manifestation).

6- conditions générales de vente

Les évolutions techniques de commercialisation des billets d'accès au château et à ses activités culturelles, en particulier dans le cadre de la vente à distance (par internet), rendent nécessaires la mise en place de conditions générales de vente opposables aux clients en cas de litige. Un document fixe ces conditions en s'appuyant sur la législation en vigueur pour la vente en ligne de produits, le règlement de visite et la grille tarifaire de l'EPCF.

7- tarification des spectacles 2015-2016

La création d'un festival de musique, le 29 août prochain, combinera concerts, ateliers et conférences, et célébrera l'arrivée au pouvoir de François Ier. La tarification sera la suivante (inclus la visite du château) :

Plein tarif : 25 € pour un concert

Tarif réduit : 15 €

Tarif « enfant » : 7 €

Pass « 3 concerts » : 60 €

8- budget rectificatif n°2

Les principaux mouvements concernent :

- **l'ouverture des crédits nécessaires pour le festival musical**, le 29 août, en dépense et en recette. **Le coût prévisionnel de cette manifestation est de 48 500 €**, y compris les frais de surveillance et de communication. Il est financé à hauteur de 15 000 € par du mécénat (Fondation Orange et Crédit d'épargne Île-de-France), 8 500 € de recettes de billetterie et 25000 € par redéploiement de crédits.
- **la reprise de la provision pour chômage à hauteur de 15 000 €**, suite au recrutement de deux personnes pour 6 mois chacune, pour pallier les temps de vacance du poste du responsable des locations d'espaces et du responsable de l'action culturelle. Cette provision commence à être débloquée du fait qu'à l'issue de son contrat une personne n'a pas retrouvé d'emploi.
- **la comptabilisation de la subvention supplémentaire d'un montant de 160 000 €** accordée par le ministère pour faire face aux dégâts subis par le musée chinois lors du cambriolage le 01 mars 2015. Le détail de ces dépenses s'établit comme suit :
 1. réparation des menuiseries (menuiserie, peinture, métallerie, honoraires ACMH) : 25 850 €

2. restauration des œuvres (interventions sur les tissus, céramiques, laques et porcelaines) : 28 800 €
3. renforcement de la sécurité (diffuseurs de brouillard, renforcement caméras, câblage) : 45 350 €
4. réparation et renforcement de trois vitrines : 24 000 €
5. médiation (conception d'un audioguide et traduction dans le cadre de la réouverture du musée chinois) : 36 000 €

A mesure que la Direction du château se livrait à une revue de détail qui se voulait rassurante sur les moyens engagés pour sécuriser le musée Chinois, un agacement profond nous saisissait. Nous sommes vivement intervenus pour :

- **dénoncer cette présentation des faits, qui tel un leurre laisse croire que le problème de sûreté serait réglé par le renforcement des équipements techniques, lesquels n'ont aucun sens, s'il n'y a pas les personnels nécessaires pour les gérer, ce qui suppose d'être en capacité de pouvoir apprécier une information reçue pour la traiter, déclencher des procédures, intervenir... Les effectifs en charge de ces fonctions atteignent un seuil critique et la première des exigences est d'en assurer la pérennité.**
- **exhorter la tutelle à sortir de la logique comptable mortifère et de la tyrannie des chiffres en matière d'emplois qui lui servent lieu de politique, où un agent est avant tout réduit à un ETP et le bon effectif celui qui subit le rabot, pour revenir à une logique de métier. Le constat est accablant : le ministère, en l'occurrence la Direction Générale des Patrimoines, a totalement abandonné la réflexion sur les métiers et les agents qui les exercent. Nul n'est désormais capable de parler de nos métiers et de nos missions avec une approche sensible des problèmes rencontrés, et rares sont les interlocuteurs qui restent en poste le temps suffisant pour en saisir les enjeux.**

Croyant nous apaiser, la représentante du service des musées de France, a indiqué qu'un effort tout particulier et considérable pourrait viser Fontainebleau en 2016, avec la possible création de 2 à 3 postes supplémentaires pour l'ensemble des services dans le cadre du schéma directeur. On se pince ! Décidément les 15 postes demandés pour la première tranche du schéma directeur apparaissent de plus en plus comme une chimère.

Et s'il nous fallait une preuve supplémentaire de la très grande instabilité de l'organigramme du MCC, avec un turn over frénétique de ses « élites » du genre tournez manège, nous avons appris depuis ce CA, que notre interlocutrice qui représentait le service des musées de France n'était déjà plus en poste !

9- acceptation du legs de Monsieur François Bréchat

Après avoir visionné un documentaire consacré au château de Fontainebleau, un particulier, monsieur François Bréchat, décédé le 01 janvier 2015, avait souhaité contribuer au rayonnement du château en léguant sa maison à l'Établissement par testament olographe.

Il s'agit d'une maison située à Châtellerault sur un terrain de 1 150 m², dont le prix de vente évalué par le notaire chargé de la succession est de 150 000 €. L'Établissement sera exonéré des droits de mutations à titre gratuit. Selon le souhait du défunt, le produit de la vente pourrait être affecté à la restauration du pavillon de l'Etang.

10- convention de partenariat avec l'INSEAD

Une nouvelle convention-cadre prévoit que l'INSEAD, partenaire régulier du château et mécène de la restauration du boudoir turc, organise la majorité de ses événements au château à un tarif préférentiel en échange d'une forte visibilité du château et de ses activités dans son réseau. A cet effet l'établissement a élaboré des offres spécifiques de mise à disposition d'espaces pour les événements listés par l'INSEAD.

En fonction du chiffre d'affaires, une remise tarifaire sera accordée par le château de Fontainebleau lors de l'émission du titre de recettes.

| Chiffre d'affaires total sur l'année civile | Remise tarifaire |
|---|------------------|
| Inférieur à 50 000 € | 25,00% |
| 50 000 € - 75 000 € | 30,00% |
| 75 000 € - 100 000 € | 35,00% |
| 100 001 € - 125 000 € | 45,00% |
| Supérieur à 125 000 € | 50,00% |

11- adhésion à un groupement gazier

Il s'agit de prendre en compte l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et la disparition des tarifs réglementés au 31 décembre 2015. Avec un coût de consommation annuel de 350 000 € en 2014 en fourniture de gaz pour alimenter le chauffage du château, cette situation nouvelle offre des perspectives d'économies pour l'établissement.

Pour ce faire, l'Établissement souhaite s'appuyer sur le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) dans le cadre d'un regroupement de commandes. L'économie attendue serait de l'ordre de 8 à 10 %.

12- plan pluriannuel d'achat

L'EPCF s'est engagé dans des objectifs de gains sur achat et a mis en place des procédures pour mesurer la performance atteinte dans les différents secteurs ciblés. Cette démarche s'inscrit dans une politique d'achat triennale. Pour la période 2015-2017 un certain nombre de projets ont été sélectionnés ; parmi les 14 projets retenus au titre de l'année 2015 on peut citer :

l'optimisation des coûts de l'énergie (électricité et gaz) - les prestations de maintenance des installations de chauffage, ventilation, conditionnement d'air GTC et relevage des eaux - la maintenance et installation de pompes (service des jardins) - la prestation de service de conférenciers - la standardisation des fournitures de bureau - l'entretien des espaces verts...

13- dons et legs, autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, conventions d'association, concessions, délégation de service public, contrats et conventions

Quelques exemples parmi les nombreuses opérations contractées :

Mises à disposition d'espaces, tournages.

Crédit Agricole : Visite privilège le 02 mars suivi d'un dîner galerie des cerfs et salle des colonnes pour une recette de **10 000 €**.

Rallystory Sarl : défilé de voitures le 19 mars suivi d'un dîner galerie des cerfs pour une recette de **9 000 €**.

Marchés, contrats et conventions

REC SAS : fourniture de caisses informatiques - service accueil et billetterie pour un coût de **89 187,96 €**.

Sarl ECAT / Isabelle BEDAT : restauration de tentures murales Appartements du Pape pour un montant de **45 648 €**.

MORESK - PLACIER : 3 lots pour la restauration de la couverture de la Ferme du Parc (logement de fonction vacant) respectivement pour un montant de **19 235,80 €**, **144 661,20 €** et **14 863,66 €**.

Fontainebleau le 10 août 2015